

OGM dans l'agriculture: prudence!

■ Samedi 8 novembre dernier, les passants et acheteurs du marché de Morges ont eu la surprise de trouver, entre deux stands de partis politiques, une longue banderole colorée proposant le message suivant: «Prudence OGM: chercheurs, soyez critiques et transparents! Politiciens: prolongez le moratoire!» Il s'agissait d'une pétition originale. Près de cent personnes l'ont signée, issues de tout le district de Morges... et au-delà!

L'action était menée en parallèle – et avec le même succès – dans sept autres villes de Suisse romande. C'était la réponse imaginée par le Centre pour l'action non-violente, ex-Centre Martin Luther King (CENAC), convaincu de la force positive de l'action non-violente, face à la violence économique et à la mise en danger de l'agriculture vivrière que peuvent représenter, en Suisse comme ailleurs, les cultures génétiquement modifiées au profit de multinationales agroalimentaires. Les signataires de la banderole demandent, plus précisément: – aux chercheurs, de poursuivre leurs travaux avec un esprit critique, avec indépendance, transparence et un maximum de précautions; – aux parlementaires fédéraux, la prolongation du moratoire sur les OGM dans l'agriculture au-delà de 2010. En effet, des essais de blés transgéniques auront lieu à Pully et à Reckenholz (ZH) les étés 2009, 2010 et 2011, essais suivis d'études... Il serait aberrant que le moratoire s'arrête avant la fin de ces recherches. La campagne «Prudence OGM» entend poursuivre le dialogue entre citoyens, politiciens et chercheurs. Elle durera aussi longtemps qu'il le faudra... Affaire à suivre, donc. Par exemple sur le site www.non-violence.ch/ogm.

PHILIPPE BECK, MORGES

d'impôt communal est un système pervers. Mais, en même temps, il se permet de qualifier une décision absolument démocratique «d'inadmissible et une attitude irresponsable». Ce n'est pas avec ces propos qu'on arrive à résoudre les problèmes. L'intimidation de «Goliath» est malheureuse et complètement déplacée. Ces propos d'un Conseiller d'Etat représentent une ingérence inacceptable dans la souveraineté communale, vis-à-vis de notre Conseil, de notre Municipalité et de la population de Buchillon qui soutient l'action communale. Comme ancien arbitre international de football, M. Leuba devrait voir cette décision comme un carton jaune à l'attention de l'Etat qui devrait réformer sans attendre un système injuste qui prive de nombreuses communes vaudoises des ressources nécessaires pour une gestion saine et responsable de leur ménage. Il convient d'instaurer au plus vite un dialogue dans la sérénité et le respect de chacune des parties.

ERNEST FUERST, ANCIEN CONSEILLER COMMUNAL, BUCHILLON

Pour lui, c'est Rossellat



Archives La Côte / A.Voelmin

■ L'étude comparative récemment publiée par *24 Heures* est implacable: malgré l'engagement de ses municipaux, Nyon est la ville vaudoise où l'on a le moins confiance en ses autorités. L'élection d'un nouveau syndic constitue donc une opportunité rare de compléter et valoriser les compétences de l'équipe actuelle. De plus, c'est l'occasion d'améliorer les relations avec un Conseil communal très polarisé (gauche droite). Enfin, pour la région, il est temps de reconstruire des relations sur des bases différentes. Toutes ces raisons plaident pour la venue d'une personnalité capable de renouveler le style et le mode de travail. Après plus de 20 ans de politique, j'observe aussi que l'élection du syndic est davantage une question de personnalité, de compétences et de disponibilité, que de programme politique. Or Daniel Rossellat assume déjà les responsabilités de la commune de l'Assé durant le festival (45 000 «habitants!»), pour lequel il a trouvé en équipe des solutions aux problèmes de transports, sécurité, énergie, aménagement, etc. Ceci en collaboration avec les institutions politiques et les acteurs économiques, preuve d'un caractère entreprenant... et d'un carnet d'adresses unique. A 55 ans, il a acquis la patine humaine donnée par une vaste expérience de la vie, et fait la preuve d'un réel sens de l'intérêt public. Voilà pourquoi j'estime que les Nyonnais-es ont bien de la chance qu'une telle personnalité se mette à la disposition de leur Ville.

PHILIPPE MARTINET, DÉPUTÉ, CONSEILLER COMMUNAL, GLAND

à nos futurs Bocion et Hodler de peindre nos rives lémaniques et lausannoises dans ce qu'il leur reste de beauté naturelle sans la présence d'un gros cube de béton gris démesuré. Pour le surplus, l'Art ne quittera ni Lausanne, ni le canton si ce mauvais projet est refusé. Le cœur historique de notre capitale mérite un vrai et beau Musée des Beaux-Arts qu'il est possible de développer au Palais de Rumine, dans sa colline et autour de la Place de la Riponne. Le déménagement proposé est donc sans queue ni tête, sauf à favoriser un nouveau et mauvais concept de transhumance artistique sans avenir! Sauvegardez en conséquence cette belle rive préservée et votez «non» à Bellerive.

ALBERT GRAF, CONSEILLER COMMUNAL, NYON

■ Les gabarits sont posés (photo) et la vision est pire que ce que je pouvais imaginer. La construction sera énorme et se prolongera jusque dans le lac! Même le Laténium à Neuchâtel comporte une grande étendue d'herbe, d'eau et de roseaux entre le bâtiment et le lac. A Bellerive, pour ne pas avoir à creuser dans un sol avec «remblais, goudron, citernes enterrées et déchets toxiques» (selon la plaquette de présentation du MCBA), le site sera recouvert d'une chape de béton. Les 800 m² réservés au dépôt des œuvres se trouveront au niveau du sol, les quatre étages: administration, deux étages d'exposition, toit-promenade et toit devront être aménagés par-dessus... et la hauteur atteindra ainsi environ 30m. On peut rêver mieux comme «espace public de qualité!» Va-t-on au musée pour contempler un beau panorama extérieur? Surtout que là, au vu des gabarits et de l'emplacement, l'ombre recouvrira souvent les alentours et le panorama, depuis l'extérieur, ne sera visible que depuis la façade sud! Il faut «sauver des œuvres d'art», pourquoi ne pas sauver à la fois un panorama qui serait détruit pour toujours et des œuvres d'art? Par exemple, comme l'ont aussi voulu les référendaires, en développant le projet du «Grand Rumine» afin d'en faire un beau lieu d'exposition pour les nombreux touristes qui apprécient déjà notre ville. C'est possible avec un «non» au crédit d'études pour Bellerive le 30 novembre.

CLAUDINE DIND, DÉPUTÉE, MORGES

M. Leuba, un peu de fair-play



Archives La Côte / A.Voelmin

■ M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba (Photo) s'en prend à la Commune de Buchillon selon des propos repris par le *Journal de Morges* du 7 novembre 2008. Il fustige l'attitude de Buchillon qui a doublé son taux d'imposition. Pourtant M. Leuba admet que le système de péréquation actuel dans notre canton est opaque et ne fonctionne pas. Il comprend le ras-le-bol des communes et reconnaît que le fait de tenir compte du point

des eaux, mais en plein centre-ville et que le gouvernement du même pays veut maintenant dépenser cinq milliards d'euros pour reprendre 776 km de côtes illicitement bétonnées / privatisées pour les rendre au public. (...) C'est justement parce que le lac Léman et ses rives appartiennent au patrimoine de tous que la loi interdit de construire sur les premiers 20 m de la rive. «La conservation et la diffusion des œuvres d'artistes de renom», mentionnées dans le Forum susmentionné, n'est pas une activité liée au lac et, selon la loi, elle n'a rien à faire dans ce lieu fragile et peut-être tout aussi bien accomplie à un endroit moins controversé – entouré d'un bassin artificiel, comme le musée Guggenheim à Bilbao, si les «pieds dans l'eau» est vraiment une nécessité pour un musée d'œuvres d'art... Il faut vraiment se demander pour quelle raison, autre que leur fierté, nos autorités investissent autant de leur précieux temps et de notre argent pour «justifier» ce projet illicite au bénéfice d'une faible minorité, mais ne s'engagent pour ainsi dire en rien pour la réalisation d'un cheminement riverain continu que leur propre étude, lors de l'élaboration du plan directeur des rives, a confirmé être le souhait de 74% de la population. Non au bétonnage illicite des rives et au mépris de nos lois et serments prêtés par nos élus lors de leur entrée en fonction! Non à l'initiative radicale attaquant le droit de recours du souverain!

VICTOR VON WARTBURG, PRÉSIDENT FONDATEUR DE RIVES PUBLIQUES

■ Ce qui est mauvais pour Lausanne est aussi mauvais pour le Canton. Après le M2 qui constitue une nouvelle fierté légitime des Lausannois et des Vaudois, on nous propose aujourd'hui l'édification d'un hideux bunker, sur un site mal choisi, qui fait honte absolue à notre belle architecture contemporaine. Décentré et décalé, ce projet non écologique constitue une atteinte irrémédiable à l'un de nos plus beaux paysages, véritable carte de visite touristique bien préservée pendant des siècles. Faire croire aux citoyens que cette future verrue en béton, très mal desservie par les transports publics, est de nature à stimuler le tourisme et l'économie, revient à occulter la réalité et le potentiel du centre – ville historique de Lausanne, avec ses commerces et établissements publics desservis par le M2, du Palais de Rumine avec enfin un réaménagement nécessaire de la Place de la Riponne et pourquoi pas un parc de verdure en remplacement du goudron et des pavés? Au contraire, laissons le loisir

Courrier

Non au Musée cantonal des Beaux-Arts à Bellerive

■ Dans un Etat de droit, les électrices et électeurs qui se respectent ne peuvent que voter «non» au crédit pour le projet du Musée des Beaux-Arts, construit sur de graves abus de la part de nos élus. Lors du débat dans le TJ de 19h le 12.9.2008, la conseillère d'Etat Mme Lyon a prétendu: «Ce bâtiment est parfaitement légal - a été légalisé par le PAC. L'article auquel M. Santschi se réfère... permet des exceptions selon les procédures qui ont été suivies, et nous avons mieux qu'un avis de droit, nous avons une décision du Tribunal Administratif qui a confirmé le plan d'affectation cantonal (PAC).» L'arrêt du TC du 21.04.2008, auquel se réfère Mme Lyon, précise dans son pt. 6: «... les frais seront réduits pour tenir compte du fait que seule la question de la recevabilité a été examinée par le tribunal.»

Le 3 janvier 2008, le juge instructeur de ce Tribunal avait déjà clairement communiqué aux parties (dont l'Autorité intimée, le canton): «La Cour s'apprête à rendre un arrêt statuant sur la seule recevabilité du recours.»

Le Tribunal n'a donc pas «légalisé le bâtiment», ce dernier «n'a pas été légalisé par le PAC» et le canton «n'a pas une décision du Tribunal qui confirme le PAC», comme prétend Mme Lyon. Elle devrait savoir qu'un tribunal ne peut, en aucun cas, légaliser une chose qui est illégale (...). A ceci s'ajoute:

a) la décision du Canton de ne pas fournir les règlements de construction à respecter pour ce lieu sensible aux 250 architectes participant au concours – «pour ne pas restreindre leur créativité»...; b) la sélection par le jury du projet qui viole sans doute le plus sévèrement les lois critiques en vigueur; c) l'absence du droit de recours de Rives Publiques; d) l'absence de recours d'autres Associations et surtout de celles étant qualifiées de recourir, e) l'acceptation par la majorité des membres du Grand Conseil d'un projet illicite, malgré leur serment prêté lors de leur entrée en fonction. Une des réactions parue dans cette page «Forum» le 7.11.2008 mentionne à ce sujet «l'Espagne qui ose des projets fous, qui assume ses audaces dans des réalisations extraordinaires...». Ce qu'elle ne dit pas, est qu'aucune des trois réalisations citées ne se trouve au bord